

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 30

#### **N° 11 – FINANCES**

**Réhabilitation de la piscine sports-loisirs : convention de partenariat entre la Ville et le Camping Itsa Mendi pour la mise à disposition des installations de baignade**

**Rapporteur :**

M. Badiola, adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### ***Séance du 08 décembre 2023 à 18 heures***

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

#### **Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Valérie Othaburu-Fischer, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix (*jusqu'à la délibération n°6*), Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

#### **Pouvoirs :**

- Sylvie Dargains, conseillère municipale déléguée à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Nicolas Charrier, conseiller municipal à Manuel de Lara, conseiller municipal
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale (*à partir de la délibération n°7*)

**Date de la convocation** : 01 décembre 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Isabelle Tinaud-Nouvian a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

## N°11 - FINANCES

### Réhabilitation de la piscine sports-loisirs : convention de partenariat entre la Ville et le Camping Itsa Mendi pour la mise à disposition des installations de baignade

M. Badiola, adjoint, expose :

La Commune de Saint-Jean-de-Luz a engagé des travaux de réhabilitation de sa piscine sports-loisirs pour une durée de 4 mois, de septembre à décembre 2023.

La Commune, en lien direct avec les principales associations utilisatrices de l'équipement, a souhaité trouver des solutions de repli pour permettre la poursuite des activités associatives ainsi que l'apprentissage de la nage.

C'est dans ce cadre qu'un partenariat a été formalisé avec la Commune d'Ascain pour permettre aux scolaires et aux associations d'être accueillis et ainsi poursuivre leurs activités.

Une solution complémentaire a été trouvée par ailleurs avec la SARL ITSAS ALDEA (camping ITSAS MENDI) qui bénéficie d'une piscine couverte et chauffée.

Un projet de convention joint en annexe détaille les modalités de mise à disposition de cet équipement sur la base d'une occupation une fois par semaine, tous les mercredis, du 8 novembre au 20 décembre 2023 pour des associations. En contrepartie de cette occupation, la Commune s'engage à indemniser la SARL ITSAS ALDEA (camping ITSAS MENDI) pour un montant de 4 527,00 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de convention pour la mise à disposition des installations de baignade par la SARL ITSAS ALDEA (camping ITSAS MENDI) à la Commune de Saint-Jean-de-Luz,
- d'approuver le montant de l'indemnisation à verser par la Ville à la SARL pour la période allant 8 novembre au 20 décembre 2023 pour 4 527,00 €,
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer la convention joint en annexe 4.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission « *Finances, administration générale, ressources humaines* » du 29 novembre 2023,
- Vu l'avis favorable de la commission « *Sports, santé, mer et littoral* » du 27 octobre et du 28 novembre 2023,
- Approuve le projet de convention pour la mise à disposition des installations de baignade par la SARL ITSAS ALDEA (camping ITSAS MENDI) à la Commune de Saint-Jean-de-Luz,
- Approuve le montant de l'indemnisation à verser par la Ville à la SARL pour la période allant 8 novembre au 20 décembre 2023 pour 4 527,00 €,

- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer la convention joint en annexe 4.

**Adopté à 29 voix**

**4 contre** (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

